

**Extrait du compte-rendu**  
**Réunion du Bureau Syndical**  
**3 février 2021 à 19h45**

Présidence : Monsieur Romain COLAS, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Charles DARMON

**Le Bureau Syndical,**

**Adopte** à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 9 décembre 2020.

**Adopte** à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 3 février 2021.

**Procède** à l'unanimité, à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du SyAGE, au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de l'Essonne. Le Président procède à l'appel de candidatures pour l'élection de ses représentants :

Se déclare candidat, en qualité de titulaire :  
M. Gilles CARBONNET

Se déclare candidat, en qualité de suppléant :  
M. Christian FERRIER

Désigne Gilles CARBONNET (titulaire) et Christian FERRIER (suppléant) du SyAGE afin de siéger au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de l'Essonne.

**Décide** à l'unanimité, d'approuver les termes des accords-cadres à bons de commande concernant les travaux de création ou de réhabilitation de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, dans le cadre de raccordements sur les réseaux existants, lots n° 1 et 2. Autorise le Président à signer lesdits marchés dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 3 février 2021.

Lot n°1 (communes de l'Essonne) :  
Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres.

Attributaire 1 : Groupement solidaire SAT / TERIDEAL-SEGEX  
Attributaire 2 : Groupement conjoint SAS GAIA / SAS SEREHA

Lot n°2 (communes du Val-de-Marne) :  
Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villacresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges.

Attributaire 1 : Groupement solidaire SAT / TERIDEAL-SEGEX  
Attributaire 2 : Société Régionale de Travaux (SRT)

Précise que les marchés sont conclus chacun pour une durée d'un an (1), à compter de leur date de notification. Ils pourront être reconduits tacitement dans les mêmes termes, au maximum 3 fois, pour une période d'(1) un an,

- lot 1 : sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 1 400 000,00 € HT.
- Lot 2 : sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 1 100 000,00 € HT.

... / ...

**Décide** à l'unanimité, d'approuver les termes du marché public portant sur l'entretien des réseaux et maintenance (préventive, corrective et astreinte) des ouvrages d'eaux pluviales du SyAGE et qui sera effectué sur les 18 communes adhérentes au SyAGE, situées sur les départements de l'Essonne (91) et du Val-de-Marne (94). Autorise le Président à signer ledit marché passé sous la forme d'un marché ordinaire pour partie à prix forfaitaires et pour partie à prix unitaires d'une part et sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande d'autre part dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique en vigueur et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'Appel d'Offres du 3 février 2021 – titulaire : Groupement conjoint SUEZ EAU FRANCE Entreprise Régionale Sud Est Ile-de-France / SUEZ RV OSIS IDF. Précise que le marché est conclu pour une durée allant du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 0 heure, ou de sa date de notification au titulaire si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2024 minuit.

■ Pour les montants suivants :  
↳ Partie ordinaire du marché traité à prix forfaitaire

Forfaitaire récapitulatif	Montants en € HT	Taux de TVA	Montants en € TTC
Récapitulatif des prix forfaitaires pour 2021	175 787,11	20 %	210 944,53
Récapitulatif annuel des prix forfaitaires pour chaque année 2022, 2023, 2024	198 299,71	20 %	237 959,65
Montant total des prix forfaitaires pour la durée totale du marché	770 686,24	20 %	924 823,49

↳ Partie ordinaire du marché traité à prix unitaire, évaluée sur la base du DQE A

Total du DQE A	Montants en € HT	Taux de TVA	Montants en € TTC
Montant annuel pour 2021	803 744,63	20 %	964 493,56
Montant annuel pour chaque année 2022, 2023, 2024	964 493,56	20 %	1 157 392,27
Montant total pour la durée totale du marché	3 697 225,31	20 %	4 436 670,37

↳ Partie du marché traité à bons de commande

Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
750 000	Pas de montant maximum
Montant minimum en € TTC	Montant maximum en € TTC
900 000	Pas de montant maximum

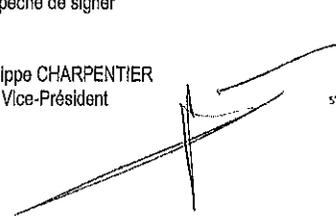
**Décide** à l'unanimité, d'approuver le marché subséquent à l'accord-cadre travaux, n° AC-1-2020, pour le remplacement et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du Qual des Tilleuls sur la commune de Vigneux-sur-Seine et d'attribuer le marché subséquent, à l'opérateur économique suivant :

**Titulaire** : Groupement conjoint PARENGE - SADE  
**Montant HT** : 299 427,20€

Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé

Pour le Président blessé,  
Empêché de signer

Philippe CHARPENTIER  
1er Vice-Président



**SYAGE**  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE YERRES